



COMMUNE DE PRINGY

DOSSIER DE DEMANDE DEROGATION SCOLAIRE 2026-2027

SITUATION FAMILIALE

☐ Marié ☐ Divorcé (1) ☐ Séparé (1) ☐ Vie maritale ☐ Veuf(ve) ☐ P.A.C.S ☐ Célibataire ☐ Parent isolé

RESPONSABLE LEGAL (1) Père ☐ Mère ☐ Autorité conjointe ☐

Nom : _____
Prénom : _____

Renseignements à préciser, si différents du conjoint

Adresse : _____	_____
Ville : _____	_____
Domicile _____	_____
Portable _____	_____
Email : _____	_____
N° d'allocataire CAF _____	_____
Caisse ☐ Générale ☐ MSA ☐ SNCF/EDF ☐ Autres _____	☐ Générale ☐ MSA ☐ SNCF/EDF ☐ Autres _____
Profession : _____	_____
Nom et adresse de l'employeur : _____	_____
Téléphone _____	_____
Nombre d'enfant au foyer _____	_____

1 Préciser qui a l'autorité parentale. La signature des deux parents est nécessaire en cas d'autorité conjointe.

SCOLAIRE ENFANT(S) A INSCRIRE		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
Informations	Nom de famille (à préciser si différent)				
	Prénom				
	Sexe	☐ M ☐ F	☐ M ☐ F	☐ M ☐ F	☐ M ☐ F
	Date de naissance				
	Lieu de naissance				
	Niveau en 2023-2024				

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Cas dérogatoires :

(prévu par l'article L 212.8 du code de l'Education)

- ☐ Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées.
- ☐ Rapprochement de fratrie (frère ou sœur déjà scolarisé dans une école de Pringy)
- ☐ Raison médicale (dûment justifiée par un certificat médical)
- ☐ Continuité de cycle (poursuite de la scolarité dans la même école)

Cas non dérogatoires :

- ☐ Habitation principale en cours de construction à Pringy
- ☐ Organisation familiale : nourrice ou famille prenant en charge le ou les enfant(s)

ACCUEIL PERISCOLAIRE ENFANT(S) A INSCRIRE *

MATERNELLE	NOM(S) ET PRENOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)	ACCUEIL DU MATIN 7h30 à 8h15					TEMPS MERIDIEN				ACCUEIL SOIR 1ère heure 16h30 à 17h30				ACCUEIL SOIR 2ème heure 17h30 à 18h30			
		L	Ma	Me	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V

Rappel:
Toute heure
entamée est dûe

ELEMENTAIRE	NOM(S) ET PRENOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)	ACCUEIL DU MATIN 7h30 à 8h20					TEMPS MERIDIEN 11h45 à 13h35				ACCUEIL SOIR 1ère heure 16h30 à 17h30				ETUDE DIRIGEE 16h30 à 17h30				ACCUEIL SOIR 2ème heure 17h30 à 18h30			
		L	Ma	Me	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V	L	Ma	J	V

* Cocher la ou les cases correspondante(s) à votre (vos) choix.

**J'autorise mon (mes) enfant(s) scolarisé(s) en élémentaire à partir seul(s) à l'issue,
de l'étude dirigée ou de l'accueil du soir**

Oui ☐

Non ☐

Si non, les personnes dont les coordonnées figurent dans le tableau "Personnes autorisée(s) à récupérer l'enfant après les temps péri et extrascolaires..." seront habilitées à récupérer votre (vos) enfant(s)

**RESERVATION D'UN REPAS POUR MON OU MES ENFANT(S) LE JOUR DE
LA RENTREE DES CLASSES - MARDI 1er SEPTEMBRE 2026**

☐ Oui

☐ Non

* Afin de prévoir un nombre suffisant de repas dans chaque école

REGIME ALIMENTAIRE (1) / P.A.I - Projet d'Accueil Individualisé (2 et 3)

	Préciser l'(es) enfant(s) concerné(s)
Régime sans porc ☐	
Régime végétarien (1) ☐	
PAI (2)	

¹ Il est précisé que le régime sans viande inclut parfois un changement de dessert car nos fournisseurs garantissent des desserts sans gélatine de porc mais pas forcément sans gélatine animale. Nous vous invitons à prévenir votre (vos) enfant(s) qu'il(s) pourra(ont) se voir proposer un autre dessert.

² Pour tout problème de santé (allergie, traitement...) le signaler au service Enfance Education pour établir un PAI, dans la négative la responsabilité du ou des parent(s) est pleine et entière.

³ Une trousse comportant les médicaments et une copie de l'ordonnance devront être donnés en début d'année scolaire à la référente périscolaire de chaque site scolaire, si traitement médicale à suivre.

AUTORISATIONS DIVERSES		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
Prise de vue	Autorisation de prises de vue durant les temps scolaires, péri et extrascolaires et les publications communales. (Presse écrite, audiovisuelle, internet)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Maquillage	Autorisation de maquillage* uniquement durant les activités périscolaires à thèmes (halloween, carnaval, spectacle...)	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

* produit hypoallergénique



Autres personnes autorisées	Personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant après les temps péri et extrascolaires et à prévenir en cas de maladie ou d'accident			Père ☐ OUI ☐ NON
				Mère ☐ OUI ☐ NON
	Nom et prénom	1 -	2 -	3 -
	Téléphone			
	Qualité			
	Nom et prénom	4 -	5 -	6 -
	Téléphone			
	Qualité			

Si à titre **exceptionnel**, une personne, non désignée ci-dessus, doit reprendre l'enfant, il est obligatoire qu'elle soit munie d'une autorisation écrite temporaire ainsi que de sa carte d'identité. Le responsable de site doit être obligatoirement informé par téléphone.

ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE DU MERCREDI - 6/11 ANS JEAN DE FONTAINE 36 RUE DES SOURCES				ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DU MERCREDI - 3/5 ANS JEAN DE FONTAINE 36 RUE DES SOURCES			
ENFANT(S) A INSCRIRE				ENFANT(S) A INSCRIRE			
NOM(S) ET PRENOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)				NOM(S) ET PRENOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)			
	MATIN AVEC REPAS	JOURNEE COMPLETE	APRES MIDI SANS REPAS		MATIN AVEC REPAS	JOURNEE COMPLETE	APRES MIDI SANS REPAS

Eu égard au contingent, les places sont en priorité attribuées aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont en stage long et aux familles monoparentales dont le parent travaille ou suit une formation qualifiante.

Il est porté à la connaissance des familles ne résidant pas à Pringy, qu'un tarif extérieur est appliqué pour les prestations péri et extrascolaire.

En cas de séparation,
préciser les modalités de facturation (garde alternée, semaines paires ou impaires, etc) :

Il est porté à la connaissance des familles que si la dérogation concerne le cycle maternel, elle doit être renouvelée au moment de l'entrée en élémentaire. La reconduction n'est pas automatique.

AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE		
Commune de _____		
Accorde la dérogation Oui ☐ Non ☐	Observations : Participation au frais de scolarité Oui ☐ Non ☐	
Date	Nom et fonction du signataire	Cachet et signature
DECISION DE LA COMMUNE DE PRINGY		
Accepte la dérogation Oui ☐ Non ☐	Participation au frais de scolarité Oui ☐ Non ☐	Observations

Tourner svp



LISTES DES PIÈCES A FOURNIR

Photocopie du livret de famille concernant les parents et tous les enfants à charge ou actes de naissance
Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (<i>quittance de loyer, facture EDF, bail, compromis de vente...</i>)
Photocopie du jugement de divorce ou de l'acte de non conciliation précisant la résidence de l'enfant, en cas de séparation ou divorce
Fiche enfant complétée
Photocopie de l'attestation fiscale en cours justifiant de vos revenus (<i>téléchargeable sur impots.gouv.fr - rubrique mon compte</i>)
Attestation d'employeur de moins de 3 mois ou dernier bulletin de salaire ou attestation de suivi de formation
Attestation de situation CAF avec détail du montant des prestations perçues et n° d'allocataire (<i>téléchargeable sur le site de la CAF - rubrique mon compte</i>)
Photographie de chaque enfant inscrit (<i>mentionner les noms et prénoms des enfants au dos</i>)
Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
Photocopie du certificat de radiation de l'école d'origine pour les nouvelles inscriptions (<i>sauf pour la 1ère année de maternelle et le CP</i>)
Attestation d'assurance responsabilité civile 2026/2027 pour chaque enfant inscrit en périscolaire (à fournir avant le 1er septembre 2026)

Afin de permettre le traitement et l'enregistrement de votre dossier, merci de vérifier que toutes les pièces demandées sont jointes avant de le transmettre en mairie.

Le service Enfance / Education est à votre disposition pour tous renseignements.

DEPOT DU DOSSIER AVANT 12 DECEMBRE 2025

Commune de PRINGY - Service Enfance Education

1 bis rue des Ecoles

77310 PRINGY

Tél : 01 - 60 - 65 - 83 - 04

service.enfance-education@pringy77.fr

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements déclarés et j'ai pris note que cette (ces) inscription(s) vaut(lent) facturation pour l'année scolaire 2026-2027

Je m'engage à informer le service Enfance / Education de toutes modifications de fréquentations des prestations péri et extrascolaires via le portail citoyen, conformément aux dispositions du règlement intérieur, dont j'ai pris connaissance.

Date :

Signature du responsable légal 1:

Date :

Signature du responsable légal 2 :

Les données collectées sont utilisées et conservées pour :

La scolarisation dans les écoles communales

Le suivi des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les bases légales de ce traitement sont le consentement (art.6 c du RGPD) et l'intérêt légitime de la structure (art.6 f) justifié par la nécessité de procéder à la gestion des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Dans ce cadre, la commune peut collecter les données à caractère personnel suivantes :

- Les données relatives aux représentants légaux
- Les données relatives à l'enfant.

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : le Service Enfance Education.

Vos données ne sont conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, augmenté le cas échéant des délais légaux de conservation.

Aucun transfert de données n'est effectué en dehors de l'Union Européenne, aucune prise de décision n'est automatisée. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions) du traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au référent à la protection des données :

referent-rgpd@pringy77.fr

Ce traitement est contrôlé par le délégué à la protection des données de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine que vous pouvez également solliciter en vous adressant à : dpd@camvs.com ou par courrier au 297, rue Rousseau Vaudran CS 30187 - 77198 Dammarie-lès-Lys CEDEX

Si vous estimez, après avoir contacté le référent ou le délégué à la protection des données, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07);